Saisie sur bien personnel en cas de non-solvabilité

Par Anabell

Bonjour,

Je souhaiterais connaître les obligations des huissiers de justice assermentés pour le recouvrement d'une dette. Je vous explique plus avant la situation : un jugement a été rendu, qui stipule un remboursement d'une dette pour loyers impayés. La recherche FICOBA n'a donné pour l'instant que l'information d'un changement de région du débiteur. Par contre cette personne ne se gêne pas pour s'afficher sur les réseaux devant son camping car!

J'ai déjà demandé il y a plusieurs mois de cela à l'huissier qui me suit si on pouvait saisir les biens personnels. Pas de réponse. Aussi ma question est de savoir si les huissiers de justice ont l'obligation déontologique de faire la démarche de la saisie sur les biens personnels. Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour

Si le jugement est exécutoire, l'huissier peut saisir les comptes, les salaires chez l'employeur, ou les biens.